

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 31 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Catherine FAUCHE, Olivier POULAIN, Patrick POTTIER, Lydie FAURE, Corinne GUILLON, Paul DOITEAU-LEVÉE, Françoise MAIRESSE

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2025
- Point urbanisme
- Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de l'Eure
- Délibération communes « élargissement SAEP CHARENTONNE »
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2025 soumis à l'approbation du conseil est validé par l'ensemble des conseillers.

POINT URBANISME :

- Déclaration préalable de Mme BRUSTOLIN au 6 rue du Bois Fleuret – pour la pose de panneaux photovoltaïques sur abri de jardin.
- Demande de CU sur parcelle C190 de 6882 m² à la Noé – succession GAUTHIER Monique

DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE L'EURE :

Jusqu'à ce jour nous sommes adhérents au contrat RELYENS. Celui-ci nous permet d'être remboursés des indemnités journalières en cas de maladie de nos salariés. Le contrat arrivant à terme fin décembre 2025, le centre de gestion a lancé un appel d'offre pour 2026. A l'issue de la procédure négociée à laquelle deux candidats ont participé, il s'avère que le marché a été réattribué par le centre de gestion à RELYENS, leur proposition étant la plus avantageuse.

Relyens s'engage sur un taux fixe pendant 2 ans, sans possibilité de résiliation.

Pour nos deux salariées affiliées à IRCANTEC, la franchise sera de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire aux taux de 1,10%.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 au contrat d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2029 aux conditions ci-haut mentionnées.

DELIBERATION COMMUNES « ELARGISSEMENTS AEP DE LA CHARENTONNE » :

Nous sommes membres du SAEP de la Charentonne au titre de la compétence eau potable.

Une étude a été menée par ce dernier, Bernay et Menneval, en collaboration avec la société CAD'EN et D.G. Conseil, afin de travailler un scénario d'intégration au SAEP de la Charentonne au 1^{er} janvier 2026.

A l'issue de cette étude, les élus des trois collectivités ont confirmé leur souhait de se regrouper au sein du SAEP de la Charentonne.

Cette nouvelle organisation administrative permettra de répondre à plusieurs objectifs :

1. Harmoniser l'exploitation du service d'eau potable sur l'ensemble du territoire du SAEP de la Charentonne étendu
2. Garantir la performance du service d'eau potable sur l'ensemble du territoire du SAEP de la Charentonne étendu
3. Définir une politique d'animation et de protection sur l'ensemble du territoire du SAEP de la Charentonne étendu
4. Définir une politique d'investissement adapté aux forts enjeux techniques à relever sur l'ensemble du territoire du SAEP de la Charentonne étendu

D'un commun accord entre les trois collectivités, il a été décidé de concrétiser ce regroupement par une adhésion de Bernay et Menneval au SAEP de la Charentonne au 1^{er} janvier 2026, avec transfert au syndicat des excédents financiers des services d'eau potable communaux. Cette adhésion a été validée par le conseil syndical du SAEP de la Charentonne le 13 octobre 2025.

Ce même conseil syndical a décidé d'intégrer également au SAEP de la Charentonne, les communes de Saint Mards de Fresne et de Serquigny pour la partie de leur territoire alimentée par le SAEP de la Charentonne.

Ce même conseil syndical a décidé également de modifier les statuts du SAEP de la Charentonne afin de pouvoir notamment :

- Autoriser le syndicat à avoir des missions complémentaires et accessoires
- Modifier le nombre de représentants par membre après les élections municipales de 2026
- Autoriser le syndicat à adhérer à un autre syndicat sans demander l'accord des assemblées des membres.

Catherine FAUCHE qui assiste aux réunions du SAEP répond aux diverses questions des conseillers et nous expose les différents éléments qui lui ont été présentés lors de la réunion du 13 octobre 2025.

Les conseillers ne sont pas convaincus et demandent des détails supplémentaires à savoir un tableau prévisionnel dépenses/recettes pour chaque collectivité (Bernay, Menneval et le groupe SAEP tel que constitué aujourd'hui).

Madame Le Maire s'engage à aller chercher ces informations auprès du président du SAEP DE LA CHARENTONNE et, de ce fait, reporte la délibération à la prochaine réunion de conseil municipal du 5 décembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

1. Notre éclairage public s'éteint à 21 heures.

Plusieurs habitants nous ont fait la demande de le prolonger le soir.

Madame Le Maire fait un point comparatif du coût de l'éclairage public entre janvier et octobre (parce que nous n'avons pas reçu la dernière facture de l'année :

- 2022 : 3400€
- 2024 : 3138€
- 2025 : 3053€

Pour info, les dernières factures de 2022 et 2024 étaient respectivement de 800€ et 776€

Nous pouvons constater une réduction du coût annuel de l'éclairage public entre 2022 et 2025 de 350€
La modification des plages horaires mais aussi le remplacement des lampes de la route de Beaumont par des LED ont largement compensé la hausse de l'EDF, de l'ajout des éclairages du parking, de la route du Moulin Chapelle et des décorations de Noël sur les candélabres.

Devant ce constat, Madame Le Maire propose de prolonger l'éclairage le soir d'une heure soit jusqu'à 22 heures.
Le matin nous ne changerons rien en raison du passage du car scolaire entre 6h et 6h30.

Après délibération, les conseillers n'étant pas tous du même avis un vote est proposé :

- POUR : 6
- CONTRE : 3

L'éclairage public sera donc prolongé jusqu'à 22 heures.

Certains conseillers en profitent pour signaler que les horloges ne sont pas toutes synchronisées. Madame Le Maire s'engage à en informer l'entreprise PTB afin qu'elles soient toutes contrôlées.

2. Pour information, chaque ouverture de la trappe de la colonne des ordures ménagères sera facturée 1€. La trappe contient un sac de 50 litres ou deux sacs de 25 litres. Ce qui revient à 2 centimes du litre tout comme le bac noir.
3. Madame Le Maire présente le registre des personnes vulnérables et le répertoire des artisans du Noyer.

A ce jour :

- . 2 personnes sont inscrites sur le registre des personnes vulnérables
- . 3 personnes sont inscrites sur l'agenda des artisans du Noyer
- . 3 personnes sont inscrites dans le groupe « informations par mail »

Madame Le Maire remercie encore Lydie FAURE, Catherine FAUCHE et Eric DEJEAN-SERVIERES pour leurs bonnes idées !

4. Le dossier de la RISLOISE DE CONSTRUCTION. Madame Le Maire rappelle les faits. Le dossier est toujours en stand-by car les experts n'arrivent pas à s'entendre sur le montant de la prise en charge du sinistre.
GROUPAMA nous conseille de prendre un avocat, mais avant d'enclencher cette démarche, Madame Le maire leur a demandé le détail de l'évaluation de l'expert adverse afin de comprendre à quoi correspondent les 18.000 euros proposés.
5. Plusieurs habitants nous ont adressé des félicitations pour tout ce que nous avons réalisé sur la commune au cours de notre mandat et pour le bilan de fin de mandat. Par mail, par courrier et oralement.
Madame Le Maire précise que ce bilan de fin de mandat est celui de toute l'équipe. Que c'est grâce à notre collaboration que nous avons pu réaliser autant de projets.
Elle remercie tous les conseillers pour ce travail collectif et en profite pour remercier Catherine FAUCHE, Olivier POULAIN, pour avoir participé au financement d'impression du document, et en particulier Eric DEJEAN-SERVIERES qui a pris en charge la moitié du solde de la facture.
Elle ajoute que, pour les autres conseillers, il s'agit peut-être d'un oubli et qu'ils peuvent toujours participer s'ils le souhaitent.
6. Il y a eu un vol de deux compositions florales au cimetière. Ce n'est pas très fréquent mais cela s'est déjà produit à plusieurs reprises. Cela peut relancer le débat sur les caméras.
7. Rappel du déroulement de la cérémonie du 11 novembre 2025.
8. Point financier du repas communal :

- . Traiteur + boissons : 2130€
- . Musiciens : 900€
- . Recettes (participations, vente de boissons) : 1502€

Soit un solde négatif de 1528€

TOUR DE TABLE :

Lydie FAURE :

- Evoque le goûter de Noël et demande de commencer à penser à son organisation afin de ne pas le faire dans l'urgence. Plusieurs éléments sont à voir :
 - . La date et l'heure : Le 21 décembre à 16 heures
 - . Mettre à jour la liste des enfants et la liste des séniors.
 - . La communication auprès des habitants
 - . Les bons d'achat

Lydie propose de s'en charger.

- Evoque également les vœux du maire. Madame Le Maire confirme la date : le samedi 10 janvier 2026 à 17 heures.
- Parle de l'enrobé de la rue de la Risle et demande pourquoi il y a une bordure seulement sur quelques mètres. Madame Le Maire rappelle que cet enrobé était prévu depuis le mandat de Didier LAVRIL suite à l'enfouissement des lignes électriques et télécom en 2020. Nous avons proposé aux habitants de faire leur devant de portail à leur charge. 4 ont accepté. Des devis leur ont été adressés. Et pour éviter que l'eau de pluie ne se déverse dans les deux habitations en contre-bas, VIA France a posé une bordure. Les autres habitations de la rue ne sont pas concernées par ce problème.

Françoise MAIRESSE :

- Propose que l'exposé de Laëtitia HERMIER sur les frelons asiatiques soit organisé pour les habitants de la commune. Madame Le Maire dit qu'en effet on pourrait organiser une réunion publique en début d'année puisque nous allons proposer aux habitants d'installer des pièges.
- Demande si pour le concert de Noël nous devons allumer le chauffage dans l'église. Madame Le Maire répond que vu la date du concert, généralement nous allumons le chauffage.
- Demande qui va s'occuper des personnes vulnérables inscrites dans le registre. Madame Le Maire répond que les référents de secteur s'en chargeront.
- Demande qui est « AL ROBOTIQUE » (annonce publiée sur le Facebook de la mairie). Madame La Maire répond qu'il s'agit d'un habitant de la commune qui propose ses services de réparation et d'entretien de matériel de jardin à domicile.

Corinne GUILLON :

- Demande si nous pouvons intervenir auprès d'un habitant afin qu'il fixe sa boîte à lettres en hauteur et si possible dans un endroit plus sécurisé. Eric DEJEAN-SERVIÈRES va se charger d'en parler à la personne concernée.
- Nous signale que le fossé de la route de Beaumont a besoin d'être fauché. Madame le Maire précise qu'il s'agit du département mais s'engage à les contacter pour leur faire la demande.

Olivier POULAIN nous informe qu'il est allé voir une habitante du Hamel qui faisait du feu. L'a informée du décret préfectoral et lui a demandé d'éteindre son feu.

Madame Le Maire évoque la haie de l'ex propriété de Madame LESEIGNEUR. Elle n'arrive pas à connaître le nom des nouveaux propriétaires. Ceci étant la visibilité devient difficile surtout lorsque l'on sort du Long Bois. Patrick POTTIER dit que le trésor public peut peut-être nous renseigner sur le propriétaire. Madame Le Maire va les contacter rapidement.

La séance est levée à 20H40.

Josette MUSSET

Le Maire,

